

TRAMELAN, LE 5 FÉVRIER 2026

# SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL - 2 MARS 2026 - MESSAGE

Mesdames, Messieurs,

Nous avons prié votre bureau de convoquer une séance du Conseil général le

**LUNDI 2 MARS 2025 À 19H30 À L'AUDITORIUM DU CIP**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2025
4. Réponses aux interpellations

**I. Décisions**

5. Motion de M. Quentin Landry, UDC, intitulée « Pour la replantation et l'embellissement de l'espace de la piscine communale »
6. Postulat de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Pour une politique d'investissements culturels dynamique »
7. Postulat de M. Christophe Vienat, PLR, intitulé « Rentabiliser notre surproduction énergétique »

**II. Projets en cours du Conseil municipal**

8. Informations du Conseil municipal

**III. Divers**

9. Crédit d'engagement de CHF 861'800.- TTC pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'école des Gérinnes, décompte final
10. Crédit d'engagement de CHF 1'955'000.- TTC pour la réfection de la rue des Prés, décompte final
11. Crédit d'engagement de CHF 174'000.- TTC pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque à la piscine du Château, décompte final
12. Crédit d'engagement de CHF 193'264.15 TTC pour le Câble MT Gare-Damas (dépense liée), décompte final
13. Crédit d'engagement de CHF 257'000.- TTC pour les Bavoux - mise aux normes de l'approvisionnement électrique, décompte final
14. Résolutions
15. Motions – postulats
16. Interpellations
17. Petites questions
18. Correspondance au Conseil général
19. Divers

# COMMENTAIRES

## 4. Réponses aux interpellations

### « Utilisation des moyens existants pour la promotion économique et les rappels citoyens »

Déposée en séance du 29 septembre 2025 par M. Christophe Vienat, PLR

Membre du CM en charge : M. Hervé Gullotti, maire

#### **Réponse du Conseil municipal :**

Le Conseil municipal remercie l'interpellateur pour son souci relatif à la promotion des commerces locaux qu'il partage pleinement. La feuille d'avis est effectivement un support de communication privilégié pour la commune qui peut y diffuser des informations gratuitement, dans la partie rédactionnelle. Les articles peuvent mettre en avant des événements de la vie locale. Néanmoins, ils ne peuvent pas se substituer aux annonces à but commercial qui sont une source de revenu pour la feuille d'avis.

L'insertion de publicités dans la presse écrite est un sujet de discussion régulier au sein du comité de ProMoTion, dans lequel siège également la commune. Le Conseil municipal estime que l'association des commerçants et artisans est la mieux placée pour débattre des stratégies de communication. L'achat d'espaces en commun pour bénéficier d'un meilleur tarif est par exemple une option à l'étude. Le comité de ProMoTion envisage par ailleurs de créer un groupe de travail dédié à la publicité et au marketing, qui pourra déterminer s'il y a des besoins accrus de collaboration en matière promotionnelle avec la commune.

En outre, la commune utilise déjà ce support pour les rappels citoyens et poursuivra ses efforts en ce sens.

### « Compétences financières des organes exécutif et législatif communaux »

Déposée en séance du 29 septembre 2025 par M. François Roquier, Groupe Débat

Membre du CM en charge : M. Hervé Gullotti, maire

#### **Réponse du Conseil municipal :**

Le Conseil municipal a pris note avec intérêt du contenu de l'interpellation et en remercie son auteur. Il propose de soutenir la démarche et invite l'auteur à déposer une intervention plus contraignante en ce sens. S'agissant d'un sujet politique, le Conseil municipal laisse le soin au Conseil général de s'organiser de la manière la plus judicieuse pour s'exécuter. La constitution d'une commission non permanente qui empoignerait ce thème pourrait être une piste.

## I. Décisions

### 5. Motion de M. Quentin Landry, UDC, intitulée « Pour la replantation et l'embellissement de l'espace de la piscine communale »

Le texte cité en titre a été déposé en séance du 29 septembre 2025.

Concernant la demande de diversification des essences d'arbres, la procédure d'abattage des peupliers de la piscine a nécessité, lors du dépôt de permis début 2025, de répondre certaines remarques et souhaits du Service de la Promotion de la nature (SPN).

En effet, le remplacement des arbres abattus doit respecter certaines conditions. Le nombre d'arbres replantés doit être équivalent à ceux abattus. De plus, les arbres doivent répondre à certains facteurs :

- Variétés indigènes améliorant la biodiversité (Erables champêtres, Charmes, Tilleuls à petites feuilles, Alisiers blancs, Chênes pubescents).
- Les variétés doivent être adaptées au réchauffement climatique.
- Les variétés doivent fournir un ombrage important et nécessiter peu d'entretiens.

Les variétés proposées par ValForêt SA lors de l'établissement du permis et validées par le SPN, seront en partie plantées dans la zone d'abattage ainsi qu'en bordure de zone sud-est afin de couper la bise, faire de l'ombrage et cacher la vue depuis le camping.

Le choix s'est porté sur une mise en bordure dans cette zone-là afin de limiter au feuillage, lors de jours de vent, de se déposer dans les bassins et bloquer les systèmes de filtration comme déjà arrivé par le passé.

Concernant l'implantation de petits aménagements, un projet d'assainissement général de la piscine a été présenté en commission infrastructures en date du 20 novembre 2025. En effet, la piscine de Tramelan nécessite un assainissement conséquent à moyen terme dans les domaines suivants :

- Techniques (filtration adaptation aux nouvelles normes)
- Assainissement des bassins (étanchéification)
- Sécurité structurelle (plongeoirs, pédiluves, etc.)
- Systèmes d'accès utilisateurs
- Systèmes d'ombrages
- Accès PMR

Certains travaux prioritaires et sécuritaires ont déjà été planifiés et effectués :

- Mise aux normes du local de chloration (2024)
- Automatisation de système de chloration (2025)

À moyen terme, il est nécessaire de planifier une date d'assainissement (partiel ou total) avec la création d'un groupe de travail, l'étude de différents projets et l'établissement d'une proposition au conseil général.

Les aménagements demandés seront discutés en groupe de travail lors de l'étude du projet. De ce fait, le service Infrastructures et Sports demande de refuser la motion partant du principe qu'un aménagement est possible mais doit être intégré avec une vue d'ensemble lors de l'assainissement.

6. **Postulat de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Pour une politique d'investissements culturels dynamique »**

Le texte cité en titre a été déposé en séance du 29 septembre 2025.

Le postulat a retenu toute l'attention de la commission Culture et du Conseil municipal qui proposent de le soutenir.

En effet, 7 possibilités d'encouragements/d'investissements ont été retenus par la commission pour soutenir la culture. La commission a pleinement adhéré à plusieurs d'entre eux. Si le Conseil général venait à soutenir ce postulat, ces 7 projets seraient chiffrés et les projets seraient classés par ordre de priorité selon la commission Culture et pourraient déjà vous être présentés à l'occasion du Conseil général du 27 avril 2026. Ainsi, vous pourriez choisir quel(s) projet(s) serai(en)t mis en œuvre et pour quel montant. Nous serions dans les délais pour faire figurer votre/vos choix au budget 2027.

7. **Postulat de M. Christophe Vienat, PLR, intitulé « Rentabiliser notre surproduction énergétique »**

Le texte cité en titre a été déposé en séance du 29 septembre 2025.

La problématique soulevée par le postulat existe bel et bien. Toutefois aujourd'hui, même si la commune de Tramelan refoule de l'électricité sur le réseau amont, cela n'a jamais été une perte : le surplus a été distribué dans les autres communes de la Charte. La vraie problématique surviendra lorsque toutes les communes de la Charte auront le même taux de refoulement que Tramelan. Cela reste que le refoulement du PV sur les réseaux amonts ne représente aujourd'hui pas la problématique principale du service de l'électricité. Le renforcement du réseau est une priorité afin d'assurer un réseau sûr et performant comme nous le demande un autre postulat accepté et en cours de traitement depuis 2023.

Le 1er août 2025 de 15h30 à 15h45, la pointe maximale annuelle s'est élevée à 2240 kW refoulé sur le réseau amont. En comparaison, la production maximale atteinte par la patinoire était de 358 kW le 9 juillet à 11h45. En 2025, nous avons refoulé durant 158 jours, principalement entre mars et octobre les vendredis, samedis et dimanches ainsi que durant les vacances d'été. Nous n'arriverons certainement plus jamais à éviter le refoulement sur le réseau amont. Par contre, il y a des possibilités de l'atténuer.

Les batteries peuvent répondre dans une certaine mesure à la problématique. Aujourd'hui, les prix des batteries semblent plus intéressants que par le passé. Les groupes de travail de la Charte ont déjà thématisé l'achat de batteries. Des contacts ont déjà eu lieu avec l'entreprise EBL qui offre des solutions de super-chargeur qui pourraient peut-être convenir. Mais il faut bien se rendre compte que cela représente une grande complexité technique et une rentabilité encore à démontrer. D'autres alternatives que les batteries devraient aussi être analysées. Par exemple, il serait possible de travailler avec le CàD. En été au lieu de chauffer au bois, nous pourrions utiliser le surplus d'électricité.

A Tramelan, il apparaît que le 70% des pointes de refoulement est provoqué par les 5 plus grandes installations photovoltaïques, dont celle de la patinoire. C'est bien sur ces installations-là qu'il s'agit d'agir pour avoir un véritable impact. Pour les petits producteurs, on constate que ceux-ci font de plus en plus d'effort et s'équipent de batteries, ce qui est positif et améliore l'auto-consommation. Il s'agit souvent de personnes qui ont surdimensionné leur installation à l'époque. Cela permet de rentabiliser plus rapidement l'installation photovoltaïque car la rétribution de l'énergie refoulée va s'effondrer dès 2026 avec l'application de la nouvelle loi.

Le service de l'électricité ne reste pas inactif. Il agit sur 4 axes :

- Des contacts avec l'école d'ingénieur de Biel sont en cours afin d'évaluer la possibilité de lancer une étude sur cette problématique
- Une discussion avec les principaux producteurs
- Des demandes d'offre avec des fournisseurs de batteries pour les installations photovoltaïques communales
- Des contacts pour bénéficier des expériences vécues par les autres membres de la Charte.

Le service de l'électricité n'envisage pas pour l'instant de soutenir les petits producteurs dans l'installation de batteries par une subvention. Celle-ci ne peut se faire que par l'introduction d'une taxe sur l'électricité. Cela renchérirait encore le prix alors que la commune souhaite les contenir. De plus, cela aurait un effet marginal sur la problématique du refoulement. Ces deux arguments (augmentation du prix de l'électricité / effet marginal) suffisent à convaincre que la méthode proposée par le postulat n'est pas adéquate.

Pour répondre au postulat qui - somme toute - va dans le bon sens, le Conseil municipal propose de le scinder en deux, puis de le classer puisque les démarches demandées sont déjà en cours :

1 - Accepter la première proposition : Le Conseil municipal est ainsi invité à étudier les différentes options de stockage actuellement disponibles — qu'elles soient centralisées ou décentralisées — en tenant compte de leur adaptabilité et de leur rentabilité, tant pour les citoyens et les entreprises que pour la commune elle-même.

2 - Refuser la deuxième proposition : Le Conseil communal est invité à examiner l'opportunité de mettre en place des mesures incitatives, notamment financières, visant à encourager les propriétaires immobiliers à équiper leurs bâtiments de systèmes de stockage d'énergie, tels que des batteries domestiques.

## **II. Projets en cours du Conseil municipal**

### **8. Informations du Conseil municipal**

## **III. Divers**

### **9. Crédit d'engagement de CHF 861'800.- TTC pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'école des Gérrinnes, décompte final**

Financement accordé :

- Conseil général, 30.01.2023

Total du crédit d'engagement : CHF 861'800.-

Conformément au décompte final établi le 14 novembre 2025 par les Infrastructures et le service financier, le coût effectif total des travaux s'est élevé à CHF 833'786.80, soit un crédit non-utilisé de CHF 28'013.20.

**10. Crédit d'engagement de CHF 1'955'000.- TTC pour la réfection de la rue des Prés, décompte final**

Financement accordé :

- Corps électoral, 13.06.2021

Total du crédit d'engagement : CHF 1'955'000.- TTC

Conformément au décompte final établi le 24 novembre 2025 par les services techniques et le service financier, le coût effectif total des travaux s'est élevé à CHF 1'787'131.52, soit un crédit non-utilisé de CHF 167'868.48.

Remarques :

Le dépassement au crédit de l'eau potable est principalement dû au fait que lors de la réalisation du chantier, il a été décidé d'effectuer le bouclage vers la rue du Collège, dans le chemin des Otaux. Cela a permis d'anticiper la fusion des réseaux avec les objectifs PGA, de réfectionner ce chemin en mauvais état, et de réaliser une belle économie lors de la réfection de la rue du Collège, réalisé en 2024.

**11. Crédit d'engagement de CHF 174'000.- TTC pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque à la piscine du Château, décompte final**

Financement accordé :

- Conseil général, 25.11.2024

Total du crédit d'engagement : CHF 174'000.- TTC

Conformément au décompte final établi le 12 novembre 2025 par les services techniques et le service financier, le coût effectif total des travaux s'est élevé à CHF 90'562.20, soit un crédit non-utilisé de CHF 83'437.80.

Remarques :

Cette situation résulte du choix des solutions particulièrement avantageuses suite à notre appel d'offres, qui se sont avérées nettement moins coûteuses que prévu, certaines offres passaient même du simple au double. De plus, les prix dans le domaine du photovoltaïque ont connu une tendance à la baisse. À noter aussi qu'une subvention de Pronovo n'était pas incluse dans le crédit.

**12. Crédit d'engagement de CHF 193'264.15 TTC pour le Câble MT Gare-Damas (dépense liée), décompte final**

Financement accordé :

- Conseil municipal, 26.03.2024 (dépense liée)

Total du crédit d'engagement : CHF 193'264.15 TTC

Conformément au décompte final établi le 17 décembre 2025 par les services techniques et le service financier, le coût effectif total des travaux s'est élevé à CHF 196'993.49, soit un dépassement de crédit de CHF 3'729.34.

**Remarque**

Il s'agit d'un crédit voté par le Conseil municipal le 26.03.2024 suite à la rupture du câble d'alimentation (panne du 24.02.2024).

**13. Crédit d'engagement de CHF 257'000.- TTC pour les Bavoux - mise aux normes de l'approvisionnement électrique, décompte final**

Financement accordé :

- Conseil général, 25.04.2022
- Conseil municipal, 11.03.2025

Total du crédit d'engagement : CHF 257'000.- TTC

Conformément au décompte final établi le 12 janvier 2026 par les services techniques et le service financier, le coût effectif total des travaux s'est élevé à CHF 256'148.61, soit un crédit non-utilisé de CHF 851.39.

**14. Résolutions**

**15. Motions – postulats**

**16. Interpellations**

**17. Petites questions**

**18. Correspondance au Conseil général**

**19. Divers**

**Annexes (en lien internet) :**

- Textes des interpellations, de la motion et des postulats traités

En vous remerciant de votre collaboration et en restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

**Au nom du Conseil municipal**

Le Président :                   La Chancelière :

Hervé Gullotti

Lucie Noirat